

RAPPORT

Direction des ressources humaines
Service du développement professionnel
et des conditions de travail
Sous-direction du recrutement et de la mobilité
Bureau des recrutements par concours

Le 31 janvier 2019

RAPPORT DU JURY,

Concours externe d'ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts
ouvert aux élèves préparant en dernière année de scolarité un diplôme
d'ingénieur de l'institut des sciences et industries du Vivant et de
l'Environnement (AgroParisTech)
Session 2018



Rédacteur

Yves CONFESSON - président du jury

Référence(s) intranet

<http://intra.rh.sg.i2> puis rubrique « Concours et examens »

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/> puis rubrique « Concours »

SOMMAIRE

1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	4
1.1 - Organisation et déroulement.....	4
2 - L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ.....	5
2.1 - Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats.....	5
2.1.1 - Recommandation du jury pour la rédaction du CV.....	5
2.1.2 - Recommandation du jury pour la note de présentation.....	6
2.1.3 - Recommandation du jury pour la lettre de motivation.....	6
3 - L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSION.....	6
3.1 - Conseils aux candidats.....	6
3.1.1 - Rappel du sujet.....	7
3.1.2 - Observations générales.....	7
3.1.3 - Écriture, soin, grammaire.....	8
3.1.4 - Structuration de la note.....	8
3.1.5 - Sur le fond.....	9
4 - L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION.....	9
4.1.1 - Exposé du candidat.....	10
4.1.2 - Discussion avec le jury.....	10
5 - SYNTHÈSE.....	11

Rapport général du président du jury

M. Yves CONFESSON

CONCOURS D'INGENIEURS-ELEVES DES PONTS, DES EAUX ET DES FORETS ISIVE SESSION 2018

1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1 - Organisation et déroulement

Le corps des ingénieurs des ponts des eaux et des forêts (IPEF) a été créé par le décret n° 2009-1106 du 10 septembre 2009 portant statut particulier du corps.

Un concours externe d'ingénieurs-élèves des ponts des eaux et des forêts est ouvert aux élèves préparant, en dernière année de scolarité, un diplôme d'ingénieur de l'Institut des Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement (AgroParisTech).

Le nombre de postes ouverts au concours est fixé par un arrêté conjoint des ministres en charge de l'environnement et de l'agriculture (daté du 27 février 2018 pour cette session, 9 postes).

La session 2018 du concours s'est déroulée selon les conditions du décret statutaire, et les dispositions de recrutement prévues par l'arrêté du 3 décembre 2009 modifié par celui du 23 septembre 2016, fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours d'accès au corps :

- l'admissibilité est prononcée à l'issue de l'examen des dossiers des candidats, comportant *un curriculum vitae*, une note de présentation et une lettre de motivation ;
- l'admission résulte du classement des candidats admissibles à l'issue d'une épreuve écrite notée sur 20 (coefficient 2), d'une durée de 2 heures, et d'une épreuve orale notée sur 20 (coefficient 4) dont la durée est de 40 minutes.

La date limite de dépôt des dossiers de candidatures était le 15 décembre 2017. La liste des candidats admissibles a été fixée le 5 février 2018. L'épreuve écrite d'admission s'est déroulée le 6 mars 2018 et les épreuves orales d'admission ont eu lieu du 9 au 12 avril 2018.

40 candidats ont présenté un dossier conforme d'inscription au concours, 24 ont été déclarés admissibles et se sont présentés aux épreuves d'admission. 9 candidats ont été reçus sur la liste principale (LP) et 1 sur la liste complémentaire (LC). Le tableau qui suit donne les statistiques sur les 6 dernières années.

Années	2018			2017			2016			2015			2014			2013		
	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F
Inscrits	40	16	24	50	22	28	47	24	23	31	17	14	36	18	18	33	11	22
Admissibles	24	11	13	22	10	12	19	11	8	18	8	10	18	7	11	18	4	14
Admis sur LP	9	5	4	9	4	5	9	5	4	9	4	5	9	3	6	9	1	8
Admis sur LC	1	0	1	2	1	1	2	1	1	0	0	0	1	0	1	1	0	1

2 - L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen par le jury d'un dossier d'admissibilité, qui est le dossier de candidature.

Le dossier d'admissibilité doit comporter un *curriculum vitae*, une lettre de motivation dont la longueur ne doit pas excéder 2 pages dactylographiées et une note de présentation de 4 pages dactylographiées au plus. Cette note doit présenter « les stages effectués, les activités et les travaux réalisés ou auxquels le candidat a pris part, ainsi que les enseignements qu'il en a tirés et, le cas échéant, un engagement personnel dans une activité associative ou extrascolaire à laquelle il a participé. ».

Ce dossier sert aussi de support à l'entretien avec le jury lors de l'épreuve orale d'admission.

Le dossier doit être le plus fidèle possible à ce qu'a fait le candidat et à ce qu'il maîtrise, avec précision, sans exagération. Tout élément figurant dans le dossier peut être évoqué lors de l'épreuve orale d'admission.

Il est conseillé d'apporter le plus grand soin à la préparation du dossier, au travers duquel le jury recherche à discerner, entre autres, les capacités du candidat à prioriser, la qualité et la clarté de l'expression de retours d'expériences tant professionnelles que personnelles et la prise de recul par rapport à celles-ci, des qualités d'ouverture et relationnelles, une vision des enjeux de développement durable, la projection du candidat dans le corps des IPEF, le sens de l'intérêt général et du service public. Le candidat doit veiller à ne pas être redondant entre les 3 documents qui composent le dossier. Il est aussi suggéré de faire relire le dossier par une tierce personne avant de l'envoyer au secrétariat du concours.

Si globalement les dossiers ont été construits sérieusement, 11 étaient nettement en dessous des 29 autres, montrant une compréhension insuffisante de ce qu'est un IPEF et de ce qu'on attend de lui, les 3 derniers étant encore plus loin du niveau attendu.

2.1 - Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

2.1.1 - Recommandation du jury pour la rédaction du CV

- s'assurer que la structure du CV est visuellement compréhensible en quelques secondes ;
- veiller à la clarté de la rédaction et à l'exactitude de l'orthographe ;
- expliciter tous les sigles et abréviations utilisés ;
- ne pas hésiter à mettre en valeur les particularités des cursus (DUT, BTS, Université, double diplôme ingénieur et mastérien, apprentissage...) ou des compétences spécifiques ;
- être clair et précis sur les dates et durées des périodes de formation et de stages, et sur le parcours suivi ;
- citer les expériences hors cursus ou engagements associatifs pertinents, au sein de l'école ou dans d'autres cadres ;
- expliciter les activités développées dans les expériences (en précisant de manière détaillée les missions et tâches confiées) ;
- indiquer les compétences développées au cours du parcours (cursus et hors cursus) ;
- objectiver le CV sur le projet de devenir IPEF.

2.1.2 - Recommandation du jury pour la note de présentation

Les candidats ont en général organisé leur note de présentation de manière chronologique, et parfois de manière thématique (le jury appréciant alors la recherche d'une présentation logique du parcours). Ils ont souvent conclu sur les expériences extrascolaires.

L'essentiel reste la qualité de la langue et du style, la clarté du plan adopté, la cohérence de l'ensemble, l'attention portée à faciliter la lecture (avec par exemple des sous titres faisant ressortir l'idée principale de la partie développée).

Sur le fond, il est attendu que les candidats prennent du recul sur les expériences qu'ils présentent : il est préférable de cibler le plus marquant plutôt que de tout détailler, de procéder à une sélection avisée des expériences plutôt que de présenter une liste exhaustive. Il est également intéressant que les candidats précisent ce qu'ils retirent de leurs différentes activités et les résultats qu'ils ont pu obtenir. Mais c'est dans la lettre de motivation qu'ils ont à approfondir et expliquer en quoi ces expériences soutiennent leur projet de devenir IPEF.

Pour ce qui concerne les expériences extrascolaires, le jury a relevé des activités types proposées ou organisées au sein d'AgroParisTech et citées dans de nombreux dossiers. Il est important dans ce cas que le candidat exprime la dimension personnelle de son expérience.

2.1.3 - Recommandation du jury pour la lettre de motivation

Le jury a regretté à plusieurs reprises des redondances entre la note de présentation et la lettre de motivation, cette dernière développant de nouveau le parcours et les expériences au détriment de l'argumentation de la motivation et de la justification de la candidature au regard des métiers et compétences attendues des IPEF.

Le jury conseille aux candidats :

- d'éviter le formatage, les poncifs et la grandiloquence. Il est rappelé que si des concepts généraux sont cités (service de l'État, collectivités locales, intérêt général, bien commun), le candidat doit s'attendre à devoir les expliciter lors de l'entretien oral, s'il est admissible ;
- de préciser le projet professionnel en évitant les formulations vagues et en indiquant explicitement les domaines d'activités, les structures employeuses et les types de postes auxquels ils aspirent ;
- de faire le lien entre les compétences qu'ils ont développées, savoir-faire et savoir-être, et celles que les IPEF doivent pouvoir mobiliser ;
- de préciser les compléments de formation nécessaires (notamment quand ils envisagent une formation doctorale en premier poste).

3 - L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSION

3.1 - Conseils aux candidats

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'une note d'analyse et de commentaire à partir d'un dossier documentaire portant sur un problème d'actualité ou une étude de cas. Le dossier peut comporter des articles de presse, des documents scientifiques ou techniques, des notes ou courriers administratifs, des textes réglementaires.

3.1.1 - Rappel du sujet

*Vous êtes affecté à la Direction départementale des territoires - DDT 6 du Tarn.
C'est dans ce département qu'ont débuté en 2014 les travaux du barrage de Sivens, sur le cours du Tescou, un affluent du Tarn. Ce projet, fortement contesté, a été suspendu puis abandonné début 2015.*

Ce printemps 2018, votre nouveau directeur vous demande une note de synthèse sur le thème de la gestion de l'eau dans le bassin versant du Tescou.

*Cette note doit répondre aux deux objectifs suivants :
identifier et analyser les différents enjeux dans le bassin et les éléments qui ont conduit à l'arrêt du projet de barrage ;
formuler et justifier de deux à quatre préconisations prioritaires visant à permettre l'élaboration dans les meilleures conditions d'un projet répondant aux enjeux identifiés.*

** * * * **

Le jury attire l'attention des candidats sur certaines caractéristiques attendues du document :

- fluidité de lecture,*
- clarté de la rédaction,*
- structuration du document,*
- qualité de l'analyse et de l'argumentation,*
- pertinence et caractère opérationnel des préconisations,*
- justification des choix des préconisations.*

Recommandations :

*longueur du texte ne dépassant pas 800 mots, soit l'équivalent de 3 à 4 pages rédigées dans une écriture de taille moyenne, avec sauts de ligne,
une seule couleur d'écriture, noire ou bleue foncée, au choix du candidat.*

Le dossier comportait 11 documents, dont un glossaire détaillé pour un total de 49 pages.

3.1.2 - Observations générales

Les auteurs du sujet ont retenu un dossier concret sur un territoire précis, relevant des missions des services déconcentrés et conjuguant des enjeux relevant des ministères principaux employeurs des IPEF : environnement, agriculture, aménagement.

Le sujet devait permettre de tester les capacités du candidat :

- à identifier rapidement les enjeux principaux posés par le cas concret ;
- à analyser les données fournies pour bâtir des recommandations ;
- à formuler des préconisations ;
- à structurer rapidement une note synthétique aisée à lire ;
- à bien répondre à une commande en contextualisant la demande.

Le jury a veillé à adapter la taille du dossier à la durée de l'épreuve et à mettre à disposition des candidats un glossaire assez détaillé. La recommandation sur la longueur de la copie visait à éviter que les candidats ne s'engagent dans une rédaction trop longue et à favoriser leur concentration vers l'essentiel et la qualité de la production.

Il n'était pas attendu des candidats qu'ils inventent des recommandations inédites, mais que dans le potentiel ouvert par les documents constituant le dossier, ils sachent identifier et retenir ce qui leur paraissait le plus pertinent, et le soutiennent par une argumentation bien construite.

D'une manière générale, le sujet a pu être traité par les candidats dans le temps imparti. Quelques candidats n'ont pas réussi à aboutir à une analyse suffisante du dossier.

Les notes se sont étagées de 17 pour la meilleure à 6,5 pour la dernière. 6 notes ont atteint 14 au moins. 7 copies ont été notées en dessous de la moyenne.

3.1.3 - Écriture, soin, grammaire

Le jury rappelle que les candidats doivent lire attentivement l'ensemble du sujet et veiller au respect des consignes (ce qui est différent des recommandations, comme celle relative à la longueur de la copie dans le libellé du sujet).

Le concours d'accès au corps n'est pas une épreuve d'orthographe ni de rédaction. Toutefois, les autorités attendent des fonctionnaires de ce niveau la maîtrise de l'orthographe et de la grammaire tant dans leurs productions directes que pour valider les travaux de leurs collaborateurs.

En général, les correcteurs n'ont pas rencontré de difficulté particulière vis-à-vis de l'écriture. La plupart des copies étaient soignées, présentaient un plan apparent et des titres soulignés facilitant leur lecture. Les candidats ont suivi la recommandation sur le saut de ligne.

Le jury a trouvé correct, sans plus, le niveau général d'expression écrite. Quelques copies se sont distinguées par une aisance dans l'expression et une faculté à se détacher de la paraphrase des documents mis dans le dossier, ce qui leur a bénéficié du fait de la facilité de lecture en résultant. A contrario, 6 copies présentant de trop nombreuses fautes d'orthographe, de grammaire, ou rédigées avec des tournures inappropriées ou une syntaxe déficiente ont été jugées insuffisantes au regard des qualités rédactionnelles attendues d'un cadre supérieur.

3.1.4 - Structuration de la note

Le sujet portait sur la rédaction d'une note à l'attention du directeur d'une Direction Départementale des Territoires, et son libellé suggérait pour partie une structuration de la note, en faisant ressortir les attentes du commanditaire : identification des enjeux, analyse des raisons de l'arrêt du projet, formulation de 2 à 4 préconisations.

Le jury appelle l'attention des candidats sur l'importance de bien comprendre une commande et de concentrer la rédaction d'une note sur les éléments requis, et ce d'autant que la durée de l'épreuve ne permet pas a priori de longs développements. La gestion du temps reste dans cette épreuve un élément très discriminant. L'introduction doit être courte en cadrant d'entrée de jeu la commande. Une conclusion est bien-sûr attendue, autre que la seule réponse technique à la commande.

Les candidats ont souvent montré des difficultés à équilibrer leur texte, détaillant beaucoup les enjeux, et ne consacrant pas suffisamment de temps à une présentation soutenue des préconisations.

Le plus souvent, les candidats ont saisi les attentes d'une note à un directeur, et ont fait l'effort de commencer leur copie sous le format professionnel « rédacteur, qualité, service d'affectation, destinataire, date, objet », ce que le jury a apprécié.

3.1.5 - Sur le fond

L'important pour le jury est que la copie montre que le candidat a une bonne compréhension de la situation du territoire concerné et des enjeux du cas concret, procède à une analyse soutenue des difficultés rencontrées et des perspectives ouvertes, et prenne parti sur des mesures à prendre.

Le dossier comporte des documents qui apportent toute la matière nécessaire, et les candidats qui savent en saisir les éléments essentiels en se gardant de paraphraser les documents se démarquent automatiquement.

Le jury a évalué la compréhension du sujet, à savoir, identification, des éléments de contexte, des acteurs et des enjeux tant environnementaux (gestion quantitative de l'eau, gestion qualitative de l'eau, préservation des milieux naturels/zones humides), qu'agricoles (par exploitant, pour les orientations technico-économiques, au niveau collectif), que de développement territorial, et que de conduite de l'action publique ... sur un territoire sensible du fait des événements passés, et dans un contexte de changement climatique et sociétal.

Il a aussi apprécié la pertinence et le soutien de l'analyse, à savoir, organisation et hiérarchisation des informations mises à disposition, enseignements tirés du projet passé, rétrospection sur les enjeux initiaux et identification des enjeux actuels (analyse des éléments ayant conduit à l'abandon du projet, manque de concertation, obsolescence des données utilisées pour dimensionner le projet initial, conflit d'intérêts, manque de cohérence et insuffisance de coordination dans les décisions et avis entre les niveaux local, régional et national), absence d'une vision stratégique et d'un projet de territoire partagés qui prennent en compte les enjeux. Il a également vérifié que la réflexion des candidats intégrait l'état des lieux de la situation actuelle (un territoire impacté par les travaux déjà réalisés, des besoins agricoles actuels non satisfaits et des besoins futurs non évalués, des objectifs de gestion quantitative anciens, etc).

Il a enfin considéré la qualité de l'argumentation pour arriver à la sélection des préconisations (démarche, étayage et robustesse des arguments, mise en balance, priorisation en résultant), la clarté et la dimension opérationnelle (faisabilité technique et acteurs à mobiliser) de chaque préconisation, les agencement et interactions entre préconisations, le calendrier proposé, la mesure des risques potentiels.

4 - L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'oral d'admission consiste en un entretien avec le jury, sur la base du dossier constitué pour l'admissibilité.

La durée de cette épreuve est de 40 minutes, et son coefficient est de 4.

L'épreuve débute par un exposé du candidat d'une durée de 10 minutes, suivi d'un entretien de 30 minutes avec le jury destiné à évaluer l'aptitude du candidat à mobiliser dans un environnement professionnel les connaissances et les compétences acquises en école, à apprécier sa motivation et son adéquation avec les fonctions d'ingénieur des ponts, des eaux et des forêts.

Le jury fait en sorte de placer les candidats en conditions confiantes, en particulier en l'écoutant sans l'interrompre lors de l'exposé initial, et en commençant la discussion sur des sujets factuels présents dans le dossier.

Le jury utilise assez largement la plage de notation dont il dispose, en classant les candidats de manière relative les uns par rapport aux autres, dans l'esprit d'un concours.

Les notes se sont étagées de 18,5 pour la meilleure à 6 pour la dernière. 8 notes ont atteint 14 au moins. 8 prestations ont été notées en dessous de la moyenne.

4.1.1 - Exposé du candidat

Cette séquence a été bien maîtrisée par les candidats ; la durée accordée pour cette partie de l'oral a été respectée.

Pour la plupart, les candidats ont choisi une présentation chronologique de leurs parcours se concluant par l'exposé de leur motivation. D'autres, en nombre plus restreint, ont privilégié une présentation thématique plus originale. Il est rappelé que les membres du jury disposent du dossier du candidat et que la présentation orale donne l'occasion d'approfondir auprès du jury les éléments qui appuient au mieux sa candidature, il ne s'agit pas de re-présenter le dossier.

Le jury n'a pas pénalisé les candidats qui avaient visiblement appris leur présentation par cœur, ni ceux qui se sont appuyés sur un support papier dans la mesure où il n'était pas lu intégralement et où le regard restait dirigé vers le jury. Le jury s'est en effet attaché essentiellement à la clarté de la présentation, au sens donné à la candidature à l'entrée dans le corps des IPEF, à la capacité du candidat à problématiser sa présentation sans entrer dans un discours convenu ou grandiloquent.

Il convient de signaler que la présentation orale du candidat introduit aussi la suite de l'entretien sous la forme d'une série de questions-réponses. Le candidat doit donc s'attendre à être interrogé sur l'ensemble des éléments qu'il présente, et veiller à ne pas faire valoir des compétences, des connaissances, ou exprimer des concepts qu'il ne serait pas ensuite en mesure de justifier ou d'expliquer.

4.1.2 - Discussion avec le jury

Le jury se retrouve en présence de parcours, de degrés de maturité, de projets, très divers, qu'il doit chercher à bien apprécier au regard des domaines d'activité du corps des IPEF, et des attentes plus larges de l'administration, pour une carrière longue de futurs cadres supérieurs de l'État.

Le jury attire l'attention des candidats sur la durée de l'entretien. Trente minutes permettent d'aborder généralement une bonne vingtaine de questions pour comprendre et approfondir les différents aspects du CV, de la lettre de motivation et de la note de présentation. Les échanges peuvent porter sur des aspects techniques liés au parcours du candidat, des sujets de culture générale, des questions économiques, ou d'actualité. Pour mesurer l'implication du candidat, sa curiosité, les leçons qu'il tire de ses expériences, les perspectives qu'il se donne, le jury attend des réponses suffisamment argumentées. Il est admis que le candidat se pose et prenne un temps court de réflexion pour préparer une réponse circonstanciée. Les réponses par oui ou non ne sont jamais, ou presque, suffisantes ni pertinentes. Cependant, s'il peut être intéressant pour le candidat de prendre du champ dans la réponse, il doit éviter un délayage qui ne peut qu'insatisfaire le jury.

Les questions peuvent aussi s'appuyer sur des mises en situations. Il n'est pas attendu d'un candidat qui n'a pas encore eu de réelle expérience professionnelle qu'il ait une réponse « parfaite », mais qu'il montre une approche réfléchie et mesurée pour construire sa réponse.

Le jury s'abstient de poser des questions à caractère polémique et attend dans ce contexte que les candidats s'engagent dans leurs réponses, sans pour autant faire preuve de dogmatisme ou d'esprit de supériorité. En effet, c'est autant l'attitude, la réflexion, la capacité d'analyse et d'argumentation, la pertinence de jugement et le sens critique, que les connaissances intrinsèques du candidat, qui sont ici regardées. Les discours trop neutres ou excessivement policés, parfois entendus, n'offrent, en dépit de leur caractère sans doute sécurisant pour le candidat, aucun avantage comparatif.

Les réponses appuyées sur les expériences, qu'elles soient académiques, professionnelles, ou personnelles, sont appréciées. Pour ce qui concerne les expériences, il est attendu des candidats qu'ils aient eu la curiosité de dépasser le simple champ de l'activité qu'ils avaient à accomplir, en s'intéressant aux structures qui les ont accueillis ou à la thématique plus générale à laquelle leurs travaux ont contribué. De même, une majorité de candidats a réalisé un stage long à l'étranger ou

une année de césure, le jury est en attente d'une bonne valorisation de ces expériences. Le jury peut également faire référence aux autres engagements ou centres d'intérêt personnels cités par les candidats, quand ils apportent quelque chose à leur motivation ou à la discussion.

En particulier, le jury est attentif à la capacité du candidat à faire le lien entre son expertise technique et les trois dimensions du développement durable en adoptant une approche systémique des problématiques évoquées. Il est rappelé que s'il n'est bien sûr pas demandé aux IPEF de maîtriser l'ensemble des très larges domaines d'exercice du corps, il est par contre attendu qu'ils sachent mettre en relation plusieurs politiques publiques sur un territoire ou un objet donné, ce qui suppose qu'ils ne se cantonnent pas à une seule thématique scientifique ou technique.

Plusieurs candidats ont manifesté leur intérêt pour une formation doctorale. La possibilité d'un emploi doctoral de 3 ans en premier poste est encouragée, son évocation doit être cohérente avec la présentation du candidat, et notamment avec son parcours académique et ses objectifs à plus long terme. Il est attendu que les candidats aient une première vision des sujets sur lesquels ils pourraient s'engager et de l'intérêt de ceux-ci pour les politiques publiques portées par les ministères de l'environnement et de l'agriculture. Il est également attendu qu'ils explicitent clairement leurs objectifs en tant que futurs ingénieurs docteurs (et non pas en vue d'une carrière de chercheur *stricto sensu*). Il est rappelé que les candidats admis devront au cours de leur cursus approfondir leur projet doctoral et postuler auprès de la commission *ad hoc*.

Globalement, les candidats ont montré une certaine aisance. Plusieurs d'entre eux ont su faire preuve d'une bonne maturité et de prise de recul par rapport à leurs expériences, ainsi que de connaissances solides.

Le jury a par contre constaté que la connaissance des circuits de la décision publique, de ses acteurs et de ses instances est souvent ténue, de même que celle des instances nationales et européennes et de leur fonctionnement. L'organisation administrative du pays, les rôles respectifs des différents acteurs - et employeurs potentiels - (État, services déconcentrés, collectivités notamment), sont souvent mal maîtrisés et quelquefois confondus.

Le jury est généralement en mesure de porter un regard critique sur les affirmations des candidats, et pour ce faire, de leur poser les questions de compréhension, si nécessaire pointues.

Le jury juge négativement les candidats qui répètent des choses entendues ou des idées reçues sans recul, qui citent un concept sans avoir une idée claire de sa définition, d'un stage réalisé sans pouvoir parler sûrement de son contexte, ou encore de l'action publique sans pouvoir la spécifier. De même, il attend que des candidats travaillant sur une thématique ou faisant part de leur intérêt pour celle-ci soient capables de donner des ordres de grandeur réalistes en lien avec cette thématique.

Ainsi, confondre circuits courts et circuits locaux, s'avancer sur les espaces protégés sans bien définir ZPS ou Natura 2000, s'engager sur le programme national pour l'alimentation sans intégrer les enjeux sociaux, sont des exemples de ce que le jury n'a pas apprécié. A contrario, une connaissance précise des principes qui président à la gestion des pêches en Europe, la citation exacte de plusieurs établissements publics sous tutelle des deux ministères, des réponses de bon sens sur des cas concrets de management (ce qu'il faut apprécier d'une situation, ce qu'il faut faire dans l'immédiat, ce qui se gère ensuite, sur qui s'appuyer, à qui rendre compte ..) ont été reçus favorablement par le jury.

5 - SYNTHÈSE

Le concours externe d'IPEF demande une préparation sérieuse, il est conseillé d'y consacrer un temps suffisant, non seulement pour monter le dossier, mais également pour préparer l'épreuve orale à partir du support que celui-ci constitue. Rencontrer plusieurs IPEF avant le concours permet aussi de prendre conscience de la réalité des métiers exercés et des fonctions assurées.

Ministère de la Transition écologique et solidaire
Ministère de la Cohésion des territoires

Secrétariat général
92 055 La Défense cedex

Tél. 01 40 81 21 22

www.ecologique-solidaire.gouv.fr – www.cohesion-territoires.gouv.fr